



ACTUALITES DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

PRINCIPAUX DOSSIERS

ASSEMBLÉES ANNUELLES 2017 DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

Les conseillers fédéraux Ueli Maurer et Johann Schneider-Amman ainsi que le président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS), Thomas Jordan, ont participé aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale du 13 au 15 octobre 2017.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer a représenté la Suisse au sein du Comité monétaire et financier international (CMFI), le comité ministériel du FMI. Le CMFI a relevé que la reprise de l'économie mondiale suivait son cours, même si, à moyen terme, certains risques demeurent: tendances protectionnistes, risques géopolitiques, incertitudes sur la poursuite de la réglementation visant à garantir la stabilité financière, et vulnérabilités dues au niveau élevé de l'endettement public et privé. L'environnement conjoncturel favorable offre par conséquent aux pays membres une occasion de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent afin d'être mieux armés en cas de crises futures.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer a souligné le rôle central du FMI au sein du système monétaire et financier international, notamment pour assurer des conditions-cadres adéquates dans un monde où les économies sont de plus en plus interdépendantes. Selon lui, cette mission du FMI devrait constituer la base des négociations en vue de la quinzième révision générale des quotes-parts, qui accordera une plus grande priorité aux ressources ordinaires. En matière de réglementation financière, il est important que les normes convenues soient mises en œuvre de manière cohérente au niveau international. Il convient également de continuer à soutenir les pays à faible revenu dans le cadre du mandat du FMI.

Voir aussi la [déclaration du conseiller fédéral Ueli Maurer au CMFI](#), le [communiqué du DFF du 12 octobre 2017](#), le [communiqué du CMFI](#), l'[agenda politique mondial du FMI](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant la Suisse](#) sur le site du FMI.

EXAMEN DU CADRE D'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE POUR LES PAYS À FAIBLE REVENU

Le Conseil d'administration a salué et achevé l'examen du cadre conjoint FMI/Banque mondiale d'analyse de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

Ces changements permettent de mieux tenir compte de l'évolution des circonstances auxquelles les pays à faible revenu font face. Entre autres, cet examen incluait une révision de l'approche d'évaluation de la capacité d'endettement, et de la méthodologie évaluant les prévisions de surendettement. De même, des stress tests pour améliorer l'évaluation de risques spécifiques aux pays ont été développés.

Le Conseil a noté l'importance de ce cadre pour renforcer la politique budgétaire et la gestion de la dette dans les pays à faible revenu. Il a également relevé le rôle critique que cet outil joue dans les décisions de prêt des bailleurs multilatéraux.

La Suisse a soutenu les réformes proposées. Ces réformes assurent un équilibre adéquat entre la nécessité de fournir des avertissements opportuns et précis sur un surendettement potentiel et le besoin d'éviter des contraintes injustifiées sur la capacité d'emprunt des pays à faible revenu.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 2 octobre 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant les pays à faible revenu](#) sur le site du FMI.

ENGAGEMENT FINANCIER DU FMI

Des programmes de prêts financés au moyen des ressources générales du FMI sont en cours dans 19 pays, dont l'Ukraine. Ils comprennent également des instruments d'assurance prenant la forme de lignes de crédit en faveur du Mexique, de la Colombie et du Maroc pour un montant total d'environ 100 milliards de dollars.

Par l'intermédiaire de son Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), le FMI mène actuellement des programmes dans 19 des pays les plus pauvres du monde. Les crédits sont financés au moyen d'un fonds fiduciaire spécial et assortis d'un taux d'intérêt nul jusqu'à la fin de 2018.

Une liste à jour des ressources du FMI et des programmes de prêts en cours est publiée sous la rubrique [IMF Financial Activities](#).

L'évolution des programmes d'aide à certains pays est présentée brièvement ci-après:

MEXIQUE

En raison des défis posés par le contexte externe, le Conseil d'administration a décidé de reconduire la ligne de crédit (LCM) en faveur du Mexique, portant sur un montant de 88 milliards de dollars, pour une durée de deux ans. Il considère que les risques externes auxquels le Mexique est exposé continuent à justifier, à titre de précaution, une ligne de crédit. Les autorités mexicaines ont réaffirmé leur intention de ne pas utiliser cette ligne de crédit et de réduire dans un an l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de cet accord si les conditions externes le permettent.

Lors de la conclusion de la consultation au titre de l'article IV, le Conseil d'administration a également salué la solidité de l'économie mexicaine. Il considère les politiques budgétaire et monétaire comme appropriées. En même temps, il a souligné la nécessité de poursuivre les réformes structurelles et du cadre budgétaire. La croissance économique est soutenue par la consommation privée alors que les investissements restent faibles dans un contexte d'incertitude sur les relations financières et commerciales avec les États-Unis.

La Suisse convient que le Mexique continue à faire face à un environnement externe complexe. Elle a salué les accomplisse-



ments atteints en matière de politiques économiques et de réformes structurelles. En même temps, elle a souligné l'importance d'une mise en œuvre complète des réformes structurelles pour garantir une croissance inclusive et durable. Elle estime que le Mexique continue à remplir les critères de qualification pour l'octroi d'une LCM. Par ailleurs, elle a noté que la LCM n'est pas un instrument d'assurance permanent.

Voir aussi les communiqués de presse du FMI du [13 novembre 2017](#) et du [30 novembre 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant le Mexique](#) sur le site du FMI.

POLOGNE

La Pologne a annulé son accord au titre de la LCM d'environ 8 milliards d'euros avec effet au 3 novembre 2017. Cette ligne de crédit avait été ouverte en 2009 suite à la crise financière mondiale. Elle avait été renouvelée à plusieurs reprises, en raison des risques potentiels en lien avec la crise de la dette dans la zone euro. Dans le contexte de cet accord, la Pologne a progressé sur une série de réformes fondamentales du cadre économique et du système financier.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 3 novembre 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant la Pologne](#) sur le site du FMI.

CONSULTATIONS ANNUELLES DU FMI AU TITRE DE L'ARTICLE IV

L'une des tâches centrales du FMI consiste à surveiller le système monétaire et financier international ainsi que la politique économique menée par les 189 États membres. Dans le cadre de cette activité de surveillance, le FMI identifie les principaux risques pour la stabilité et élabore des recommandations pour des mesures économiques.

Les examens effectués récemment pour certains pays sont présentés brièvement ci-dessous:

PORTUGAL

Avec la conclusion de l'examen au titre de l'article IV, le Conseil d'administration a salué les progrès réalisés pour réduire l'incertitude concernant les risques conjoncturels de court terme et renforcer la stabilité du secteur financier. En même temps, il a souligné la nécessité de consolider une dette publique qui reste élevée face à des perspectives de croissance modestes à moyen terme. À cet égard, les conditions cycliques actuelles offrent une fenêtre d'opportunité non seulement pour effectuer une consolidation budgétaire plus ambitieuse, mais également pour renforcer ultérieurement la capacité de résilience du secteur bancaire et soutenir la croissance potentielle par le biais de réformes structurelles.

La Suisse a salué les signaux économiques encourageants qui sont à la base de la relance. À cet égard, elle a souligné l'importance d'effectuer une consolidation budgétaire soutenue par des réformes budgétaires structurelles. Elle a également relevé qu'il fallait accélérer les progrès concernant la question des créances en souffrance dans le secteur bancaire. Des réformes



structurelles visant à augmenter la productivité pourraient aussi contribuer à soutenir la dynamique positive en matière d'investissements.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 15 septembre 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant le Portugal](#) sur le site du FMI.

CHINE

Le FMI a évalué le secteur financier de la Chine dans le cadre de son «Financial System Stability Assessment» (FSSA). Dans un contexte de fort endettement (la dette totale, privée et publique, dépasse 250 % du PIB), le FMI a encouragé les réformes structurelles qui visent à assainir le système financier, notamment en réduisant la dépendance au crédit et à l'investissement. Assurer la libéralisation graduelle du secteur financier tout en limitant les turbulences boursières et les effets de contagion possibles sur l'économie mondiale demeure un défi particulier. Le FMI encourage par ailleurs un renforcement et une meilleure coordination des autorités de surveillance chinoises.

La Suisse a salué les progrès des autorités chinoises dans la surveillance des risques du secteur financier, même s'il existe encore des marges de progrès, notamment en matière de coordination interne. La Chine montre qu'elle entreprend de réels efforts pour se conformer aux standards internationaux. Par contre, la Suisse a de nouveau mis en garde contre l'endettement excessif. Les autorités doivent poursuivre la transition économique en vue de favoriser la consommation intérieure et l'intégration financière internationale de la Chine. Par ailleurs, une plus grande transparence dans le domaine des finances publiques serait utile afin d'accroître la confiance des investisseurs.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 14 novembre 2017](#) ainsi que les [informations complémentaires concernant la Chine](#) sur le site du FMI.

AUTRES DOSSIERS

RÉVISION DE LA LAMO

La révision de la loi sur l'aide monétaire (LAMO), approuvée par les Chambres fédérales en juin 2017, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017. Cette loi a été révisée car la pratique en matière d'octroi de crédits au niveau multilatéral a évolué. La principale modification de la loi porte sur le prolongement, de sept à dix ans, de la durée maximale de l'aide monétaire.

LES ACTIVITÉS DE LA SUISSE EN MATIÈRE D'AIDE MONÉTAIRE

PRÊT BILATÉRAL AU FMI

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la LAMO, les conditions ont été remplies pour que la Suisse puisse octroyer au FMI un prêt bilatéral prévoyant un délai de remboursement de dix ans. Le Conseil fédéral a chargé la Banque nationale suisse (BNS) d'accorder au FMI un prêt d'un montant de 8,5 milliards



de francs. La Confédération garantit à la BNS le remboursement du prêt dans les délais. Ce prêt expirera en 2020 au plus tard.

Voir aussi le [communiqué du Conseil fédéral du 12 octobre 2017](#).

AIDE MONÉTAIRE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

En mars 2017, La Suisse a effectué le virement d'une première tranche de crédit de 100 millions de dollars à l'Ukraine. Cette tranche fait partie d'un crédit bilatéral de 200 millions de dollars accordé par la Suisse à l'Ukraine en février 2015 dans le cadre d'une action coordonnée au niveau international comprenant un programme du FMI et des prêts bilatéraux.

Voir aussi le [communiqué du Conseil fédéral du 20 janvier 2017](#) et le [communiqué du Conseil fédéral du 18 février 2015](#).

PARTICIPATION DE LA SUISSE AU FRPC

Se fondant sur la LAMO, le 14 juin 2017, les Chambres fédérales ont approuvé l'octroi d'une garantie de 800 millions de francs suisses à la BNS dans le cadre d'un prêt au FRPC du FMI. Le FRPC est l'instrument par lequel le FMI accorde des prêts assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu.

La Suisse participe également au subventionnement des intérêts dus sur les prêts à hauteur de 10 millions de francs par année pour la période 2014-2018.

Voir aussi l'objet 16.066 du Conseil fédéral et des Chambres fédérales « [FMI. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire](#) ».

CALENDRIER

19 – 20 mars 2018	Rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, Buenos Aires, Argentine
22 – 25 mars 2018	Assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement, Mendoza, Argentine
19 – 20 avril 2018	Rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, Washington, USA
20 – 22 avril 2018	Assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale, Washington, USA
3 – 6 mai 2018	Assemblée annuelle de la Banque asiatique de développement, Manille, Philippines
8 – 10 mai 2018	Assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Jordanie
21 – 25 mai 2018	Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement, Busan, Corée
Juin 2018	Assemblée annuelle de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, Mumbai, Inde
21 – 22 juillet	Rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des



	banques centrales des États membres du G20
11 octobre 2018	Rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, Bali, Indonésie
12 – 14 octobre 2018	Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, Bali, Indonésie

RENSEIGNEMENTS

Friederike Pohlenz, section Institutions financières internationales, Secrétariat d'État aux questions financières internationales, tél. 058 462 64 63, friederike.pohlenz@sif.admin.ch.

Ce bulletin paraît tous les trois mois en langues allemande et française. Après parution, il est également disponible à l'adresse Internet suivante:

www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz---iwf.html

